



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 53045

Texte de la question

Mme Geneviève Levy attire l'attention de Mme la ministre de la parité et de l'égalité professionnelle sur l'absence de toutes données chiffrées concernant le nombre de femmes tuées par leurs conjoints ou ex-conjoints. Un grand quotidien a fait état de vingt-neuf femmes tuées en France entre le 29 juin et le 29 août, toutes victimes d'un homme avec qui elles vivaient ou avaient vécu. En 2000, l'enquête nationale sur les violences faites aux femmes avait permis, entre autres, de nommer et de quantifier toutes les formes de violences subies par les femmes et de mesurer qu'une femme sur dix était victime d'au moins une forme de ces violences. Ce travail, qui était la première enquête statistique réalisée en France sur ce thème, avait été le support d'une grande campagne d'information et de sensibilisation au problème. Nous ne sommes pas sans savoir que la prise de conscience d'un problème est fortement liée à l'existence de données chiffrées. Ces dernières permettent une analyse de son évolution et de ses caractéristiques. Il semble donc urgent de prendre les mesures nécessaires pour connaître et suivre avec exactitude le nombre de femmes tuées par leurs conjoints ou ex-conjoints. Aussi, elle serait heureuse de connaître les orientations choisies dans ce domaine et désire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

L'enquête nationale sur les violences exercées envers les femmes en France (ENVEFF), publiée en juin 2003 à la Documentation française, a permis de révéler qu'une femme sur dix était victime de violences conjugales. Plus récemment, un grand mensuel féminin a réalisé un sondage, en décembre 2004, sur le même sujet aboutissant à un constat chiffré identique. La ministre de la parité et de l'égalité professionnelle a bien pris la mesure de l'ampleur de ce phénomène. C'est pourquoi elle a présenté le 24 novembre dernier un plan d'action ambitieux : « Dix mesures pour l'autonomie des femmes ». Afin de mieux appréhender ce type de violences et, à terme, d'en améliorer la prévention, l'une des mesures de ce plan est axée sur l'analyse chiffrée du phénomène. Ainsi, il va être mis en oeuvre prochainement une enquête portant sur une année et d'une durée de six mois, afin d'identifier, à partir des statistiques disponibles de la police, de la gendarmerie, de la justice et des services hospitaliers, sur un territoire circonscrit, le nombre de décès de femmes victimes de violences au sein du couple. En outre, il est prévu, en collaboration avec l'Observatoire national de la délinquance, l'élaboration d'instruments statistiques compatibles entre l'ensemble des services afin d'obtenir, grâce à des statistiques sexuées, une vision claire et évolutive des situations de violence. Une étude a également été diligentée sur le coût global économique des violences faites aux femmes au sein du couple. Enfin, la ministre de la parité et de l'égalité professionnelle a demandé l'intégration de la dimension sexuée dans les analyses liées à l'enquête « violences et santé » lancée en 2005 par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES). Ces travaux permettront pour la première fois de connaître à la fois les violences subies et ressenties, les circonstances dans lesquelles elles se sont produites, le sexe de l'auteur et le lien avec la victime, de même que les liaisons entre les violences décrites et l'état de la santé de la personne. Au-delà de l'élaboration d'outils statistiques performants, ce plan d'action global, dont la mise en oeuvre fait l'objet d'un suivi régulier, a été conçu pour apporter des réponses concrètes et de proximité aux femmes concernées, afin qu'elles n'hésitent

plus à dénoncer les violences dont elles sont victimes.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Levy](#)

Circonscription : Var (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53045

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : parité

Ministère attributaire : parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9631

Réponse publiée le : 5 avril 2005, page 3551